



Dispositif cantonal d'indication «Addictions » pour les jeunes et les personnes mineures

**Consommation de substance-s psychoactive-s et/ou
pratique inquiétante du jeu ou d'internet : je me fais
du souci, que puis-je faire ?**

*Brochure destinée aux parents, proches et aux
personnes qui travaillent avec des enfants et des jeunes*



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

Table des matières

1	Consommation de substance-s psychoactive-s et /ou pratique inquiétante du jeu ou d'internet	3
2	Je me fais du souci, que puis-je observer ?	4
3	Partagez vos doutes !	5
4	Quand agir ?	6
5	Concrètement, que faire ?	7

1 Consommation de substance-psychoactive-s et /ou pratique inquiétante du jeu ou d'internet

Besoin d'une aide extérieure spécialisée ?

Même si beaucoup d'adolescent-e-s inquiètent parfois leurs parents ou leur entourage, l'immense majorité d'entre eux vont bien. Environ un/e jeune sur dix a, à un moment donné de son parcours, un problème ou l'autre qui nécessite une **aide extérieure spécialisée** pour s'en sortir.

Consommation à risque ou récréative ?

Par *substances psychoactives* sont entendues non seulement les drogues illégales, mais aussi l'alcool et les médicaments. Il peut y avoir une consommation occasionnelle et modérée, qui ne met pas en danger le/la jeune. De même, l'utilisation des jeux, des écrans et/ou d'internet peut se dérouler de manière positive et récréative sans poser de problème. Il se peut toutefois que des risques et des souffrances apparaissent en rapport à des vécus individuels, des expériences personnelles, des prédispositions, des contextes de vie ainsi que des combinaisons de substances. Les signes de malaise peuvent donc varier en fonction des personnalités et du sexe.

Il existe une corrélation entre une consommation précoce et une consommation problématique plus tard, d'où la nécessité d'avoir une attention particulière à la situation de certains jeunes afin d'éviter qu'elle ne se dégrade.

Permettre une détection précoce avec le dispositif d'indication

Le dispositif d'indication couvre toutes les substances, toutes les pratiques potentiellement addictives et les problématiques associées.

Il permet aux parents et aux professionnel-le-s œuvrant avec des jeunes d'annoncer une personne souffrant de troubles liés à l'addiction ou présentant des risques.

Objectif : une détection précoce des risques d'addiction et l'intervention de professionnel-le-s lorsqu'un soutien s'avère nécessaire. Une telle annonce se fait dans l'intérêt du/de la jeune et il ne s'agit pas d'une dénonciation. L'annonce n'est pas obligatoire et n'exige pas d'être délié/-e du secret de fonction¹.

¹Base légale Art. 3c Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup)

2 Je me fais du souci, que puis-je observer ?

Des signes objectifs

La liste des signaux d'alarme ci-dessous pouvant être observés chez le/la jeune se base sur ce qui a été validé scientifiquement.

- > La consommation problématique de substances psychoactives, légales ou illégales, telles que du cannabis, de l'alcool ou la pratique problématique du jeu ou d'internet ou toute autre pratique problématique (achats compulsifs par exemple).
- > La possession de matériel lié à la consommation.
- > La tenue d'un discours centré sur les produits consommés.
- > Un vécu très conflictuel (divorce des parents, maltraitance, etc.) est rapporté par le jeune.
- > Un changement d'amis. Y compris des amis qui ne sont pas familiers des adultes entourant le/la jeune, ou que ceux-ci n'approuvent pas.
- > Des excuses insatisfaisantes pour le comportement observé ou un emportement disproportionné lorsque le/la jeune y est confronté-e.
- > L'évitement des habitudes familiales journalières ou des sorties en famille, des voyages de vacances, des films, etc. Le/la jeune préfère être laissé/e seul/e dans sa chambre, sauter le repas.
- > Des conflits plus fréquents avec les membres de la famille en lien avec des changements de comportements associés aux habitudes de consommation.
- > Un non-respect des heures de rentrée.
- > Des comportements inhabituels et violents pour des futilités ou de simples demandes.
- > Des difficultés dans l'expression verbale ou non verbale (ex : désinhibition, empatement, discours désorganisé, inhabituellement bavard).
- > Une démotivation, une apathie, un moral en baisse, une diminution des interactions avec les autres, une diminution des activités auparavant appréciées, comme le sport, des sautes d'humeur.
- > Des problèmes à l'école (ex : absentéisme chronique, baisse des résultats scolaires, difficultés à accepter les règles et les limites).
- > Des vols, du racket.
- > Une négligence de l'hygiène corporelle et de l'apparence personnelle.
- > Le/la jeune devient subitement « menteur », « secret », « cachotier » ou réagit violemment aux irruptions dans son espace privé.
- > Des agressions et un usage de la violence.
- > Un retrait ou un isolement. De l'angoisse.

3 Partagez vos doutes !

Il n'est pas toujours facile d'entreprendre quelque chose dans ce type de situation.

- > J'ai peur de m'immiscer dans la sphère intime du/de la jeune.
- > J'ai peur de me tromper.
- > Je me sens seul-e face à mes observations, à mon ressenti.
- > Je ne connais pas le droit, les lois, les règles de mon institution.
- > J'ai peur des représailles ou de conséquences négatives pour le/la jeune ou envers moi-même.

Ne restez pas seul-e avec vos doutes ! Prenez conseil, partagez vos inquiétudes, vous parviendrez ainsi à surmonter vos doutes et vos craintes.

Le dispositif d'indication permet aux personnes non-spécialisées dans les addictions de détecter parmi les jeunes entre 11 et 18 ans ceux et celles qui sont « menacé-e-s » par une éventuelle addiction **en premier lieu pour en discuter par téléphone**, puis éventuellement pour les signaler à des spécialistes. Il n'y a pas la nécessité d'établir des preuves au sens judiciaire pour annoncer un/une jeune pour lequel vous vous inquiétez.

4 Quand agir ?

Il faut la conjonction de deux paramètres : le comportement à risque et la vulnérabilité.
Les signaux d'alarme :

- > L'**intensité** des signes.
- > La **répétition** des signes.
- > L'**addition des signes** qui varient en même temps.
- > L'**évolution** dans les derniers mois ou semaines.

Il s'agit également d'être attentif aux informations suivantes :

- > Le/la jeune est suivi entre autre par le Service de l'enfance et de la jeunesse – SEJ.
- > Le/la jeune vit hors de sa famille d'origine.
- > Le/la jeune vit au sein d'un milieu où les parents ont des problèmes d'addiction avérés.
- > Le degré de collaboration des parents du/de la jeune avec le système scolaire.

5 Concrètement, que faire ?

Contactez une personne du dispositif pour en discuter et remplir un formulaire d'annonce :

- > Si vous n'êtes pas sûr-e de ce qu'il faut faire et pour toute question, vous pouvez contacter un-e professionnel-le pour en discuter :

Association REPER

026 305 74 73

info@reper-fr.ch

- > Si nécessaire, vous remplirez ensuite un formulaire d'annonce et l'enverrez de manière confidentielle au:

Dispositif cantonal d'indication « addictions » pour les jeunes et les personnes mineures

Confidentiel

Association REPER

Rue Hans-Fries 11

1700 Fribourg.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Dispositif cantonal
d'indication « Addictions » pour les
jeunes et les personnes mineures

Tél. 026 305 74 73

Formulaire d'annonce

Nom du jeune / de la personne mineure:

Prénom du jeune / de la personne mineure:

Sexe : F M

Date de naissance du jeune / de la personne mineure:

Adresse du jeune / de la personne mineure:

No tél du jeune / de la personne mineure:

>La personne concernée a été informée de cette annonce : OUI NON

>Si vous êtes en possession de cette information : est-ce
que la personne concernée est d'accord d'être annoncée ? OUI NON

>Le/les parents a/ont été informé/s de cette annonce : OUI NON

>Si vous êtes en possession de cette information : est-ce
que les parents sont d'accord que leur enfant soit annoncé ? OUI NON

>La tutrice ou le tuteur a été informé/e de cette annonce : OUI NON

Connaissance d'autres personnes impliquées (des professionnels ou de personnes adultes de l'entourage),
(NOM, Prénom, adresse) :

DONNEES PERSONNELLES DU JEUNE / DE LA PERSONNE MINEURE

Est au bénéfice d'une curatelle oui non ne sais pas

si oui, indiquer le nom et adresse du curateur/curatrice :

Tutelle : oui non pas d'information à ce sujet

IDENTIFICATION DES PARENTS

Père (NOM, Prénom, adresse):

Mère (NOM, Prénom, adresse) :

ANNONCE/E PAR

NOM, Prénom :

Fonction : Adresse professionnelle : No Tél : Adresse mail :
CONTEXTE ET MOTIFS D'ANNONCE
CE QUI A DEJA ETE FAIT PAR L'ANNONCEUR JUSQU'A AUJOURD'HUI
EVENTUELS PROJET(S) ou ATTENTES DE L'ANNONCEUR

Lieu et date :

Signature (ou sceau) de la personne qui a fait cette annonce :

Annexe(s) :

—

Ce formulaire doit être envoyé par courrier postal à :

Dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les personnes mineures, CONFIDENTIEL, Association REPER, Rue Hans-Fries 11, 1700 Fribourg.